

Primes et subsides 2016

Primes et subsides 2016

- Retour sur l'augmentation des primes et le processus d'approbation
- Conséquences induites pour la population neuchâteloise et pour l'Etat
- Construction des subsides 2016
 - Assumer les obligations légales de l'Etat à moindre coût
 - Soutenir les ménages à faible revenu
 - Éviter une aggravation massive des effets de seuil
- Rappel des possibilités à disposition de tous les assurés pour réduire leur facture

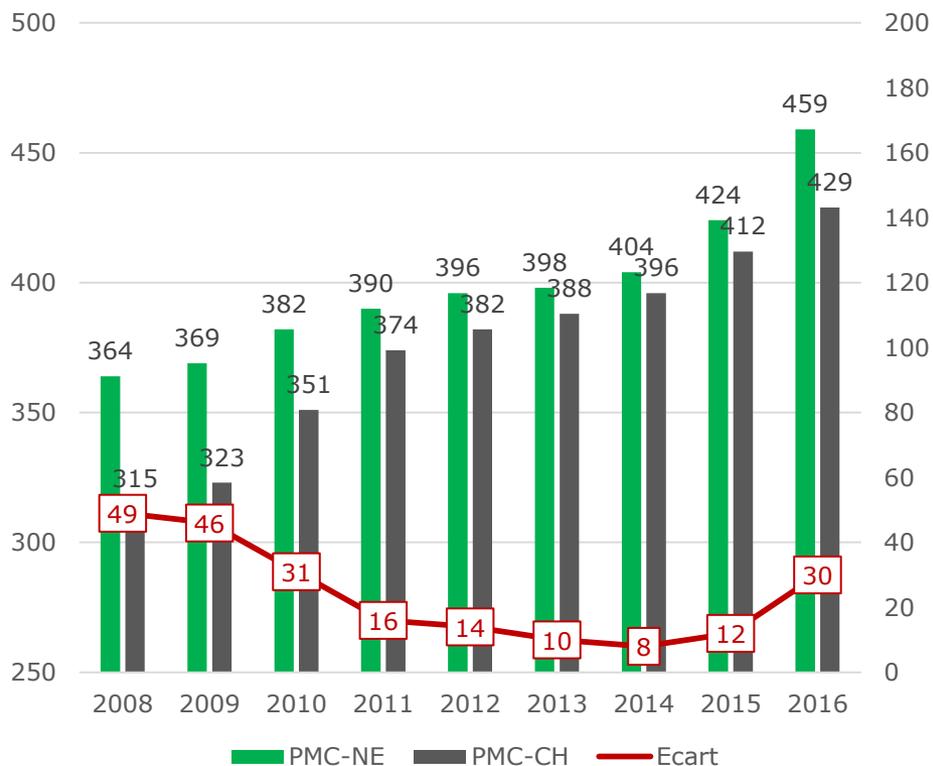
Retour sur l'augmentation des primes et le processus d'approbation

Principaux enseignements

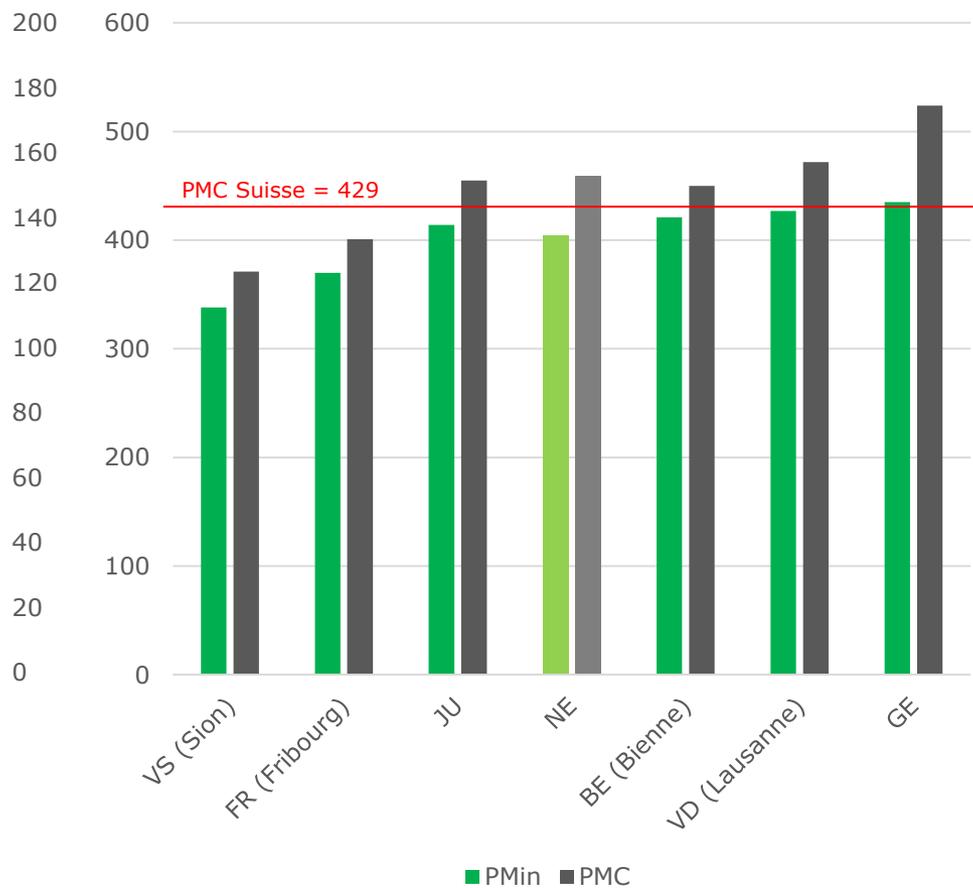
- L'évolution des primes ne colle pas à l'évolution des coûts d'une année à l'autre
- Les instruments font défaut pour permettre une maîtrise de l'évolution des coûts
- L'opacité et la complexité du système ne permettent pas d'anticiper le niveau des primes
- La mise en consultation des primes auprès des cantons a permis d'atténuer la hausse
- La hausse 2016 comprend une part de rattrapage

Primes 2016

Evolution des primes neuchâteloises



PMC et PMin cantons romands

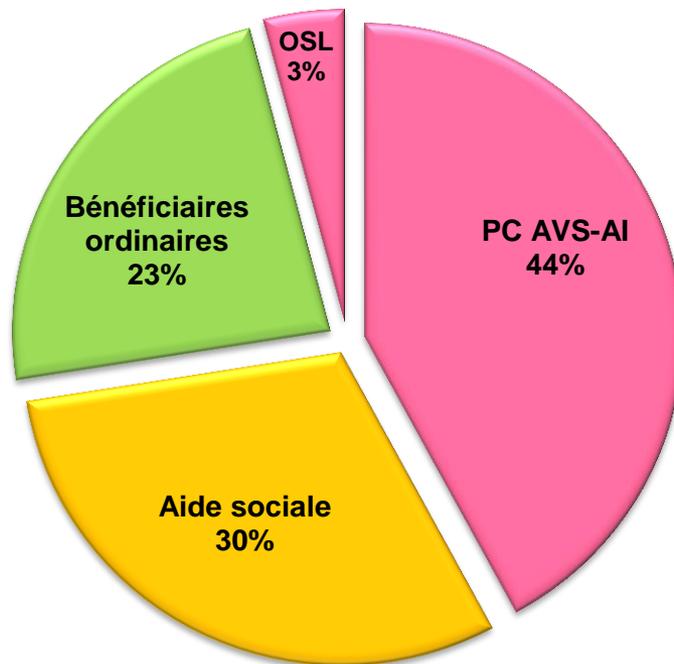


Conséquences pour la population neuchâteloise et pour l'Etat

Conséquences pour la population

- La hausse moyenne aura un impact très important:
 - + 420.- fr./an par adulte
 - + 372.- fr./an par jeune adulte
 - + 156.- fr./an par enfant
- Les plus fortes hausses concernent:
 - les caisses les moins chères
 - les franchises élevées
 - les modèles d'assurance particuliers
- Les primes du modèle standard avec franchise minimale augmentent moins fortement que la moyenne. Certaines primes restent inchangées.

Conséquences pour les collectivités



Répartition probable de l'enveloppe budgétaire 2015 des subsides

Projection 2015 = 113 MCHF > Besoins 2016 = 122 MCHF

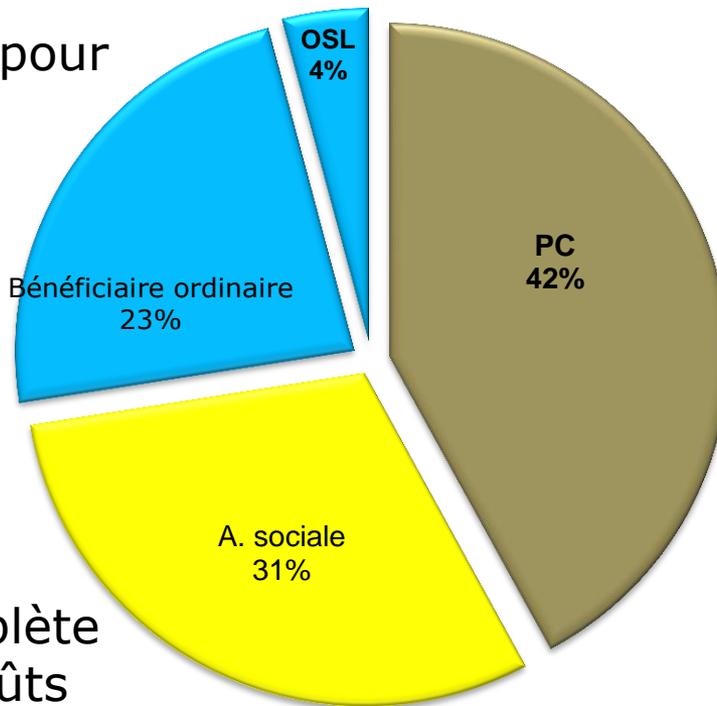
Problème: le budget 2016 prévoit 118.1 MCHF

Construction et présentation des subsides 2016

Construction des subsides 2016

Objectif = renforcer pour appuyer les actifs à revenu modeste et limiter les effets de seuil

Objectif = assurer une couverture complète en minimisant les coûts



Objectif = assumer les obligations légales, en tentant de minimiser la hausse

Objectif = dégager un maximum de moyens pour soutenir les bénéficiaires ordinaires

Assumer les obligations légales à moindre coût

Bénéficiaires AS > hausse limitée à 2%

- Reconduction d'une prime de référence cantonale
- Optimisation de l'affiliation (tiers garant/modèle particulier)
- Mise en place d'un système de procuration

Bénéficiaires PC AVS-AI > hausse limitée à la hausse de la PMC

- Sensibilisation des bénéficiaires dont les primes excèdent la PMC, dans une logique win-win (>5000 courriers envoyés)
- Partenariat avec Pro Senectute pour offrir une aide au changement d'assureur et/ou de modèle (hotline + guichet)

Soutenir les ménages à faible revenu

- Malgré l'optimisation des subsides aide sociale et PC AVS-AI, l'enveloppe de 118,1 millions de francs est insuffisante pour apporter un soutien accru aux actifs à revenu modeste
- Le Conseil d'Etat a donc décidé, avec le soutien de la commission financière, de porter la croissance de la facture sociale au plafond de 4%, ce qui permet une hausse de l'enveloppe de 1,4 millions.
- Grâce à cet effort, les subsides versés aux bénéficiaires ordinaires peuvent être revalorisés.

Soutenir les ménages à faible revenu

Classification	Enfants (< 18 ans)	Jeunes adultes (19 à 25 ans)		Adultes (dès 26 ans)	
		Form.	Actifs	Form.	Actifs
Pr. moy. (PMC)	88.- ⇨ 91.- ⇨ 104.-	387.- ⇨ 405.- ⇨ 436.-		404.- ⇨ 424.- ⇨ 459.-	
Prime min.	66.- ⇨ 68.- ⇨ 91.-	346.- ⇨ 356.- ⇨ 404.-		346.- ⇨ 356.- ⇨ 404.-	
Prime max.	151.- ⇨ 155.- ⇨ 162.-	508.- ⇨ 541.- ⇨ 581.-		507.- ⇨ 576.- ⇨ 612.-	
Catégorie 1	60.- ⇨ 60.- ⇨ 65.-	250.- ⇨ 250.- ⇨ 265.-	252.- ⇨ 270.- ⇨ 300.-	250.- ⇨ 250.- ⇨ 265.-	290.- ⇨ 310.- ⇨ 340.-
Catégorie 2			189.- ⇨ 200.- ⇨ 215.-		219.- ⇨ 230.- ⇨ 240.-
Catégorie 3			119.- ⇨ 130.- ⇨ 130.-		132.- ⇨ 150.- ⇨ 150.-
Catégorie 4			59.- ⇨ 60.- ⇨ 65.-		69.- ⇨ 70.- ⇨ 79.-
Catégorie 5			29.- ⇨ 30.- ⇨ 32.-		32.- ⇨ 35.- ⇨ 37.-
Catégorie OSL			—		—
Max. PC	88.- ⇨ 91.- ⇨ 104.-	387.- ⇨ 405.- ⇨ 436.-		404.- ⇨ 424.- ⇨ 459.-	
Max. aide soc.	151.- ⇨ 100.- ⇨ 100.-	508.- ⇨ 410.- ⇨ 400.-		508.- ⇨ 450.- ⇨ 430.-	

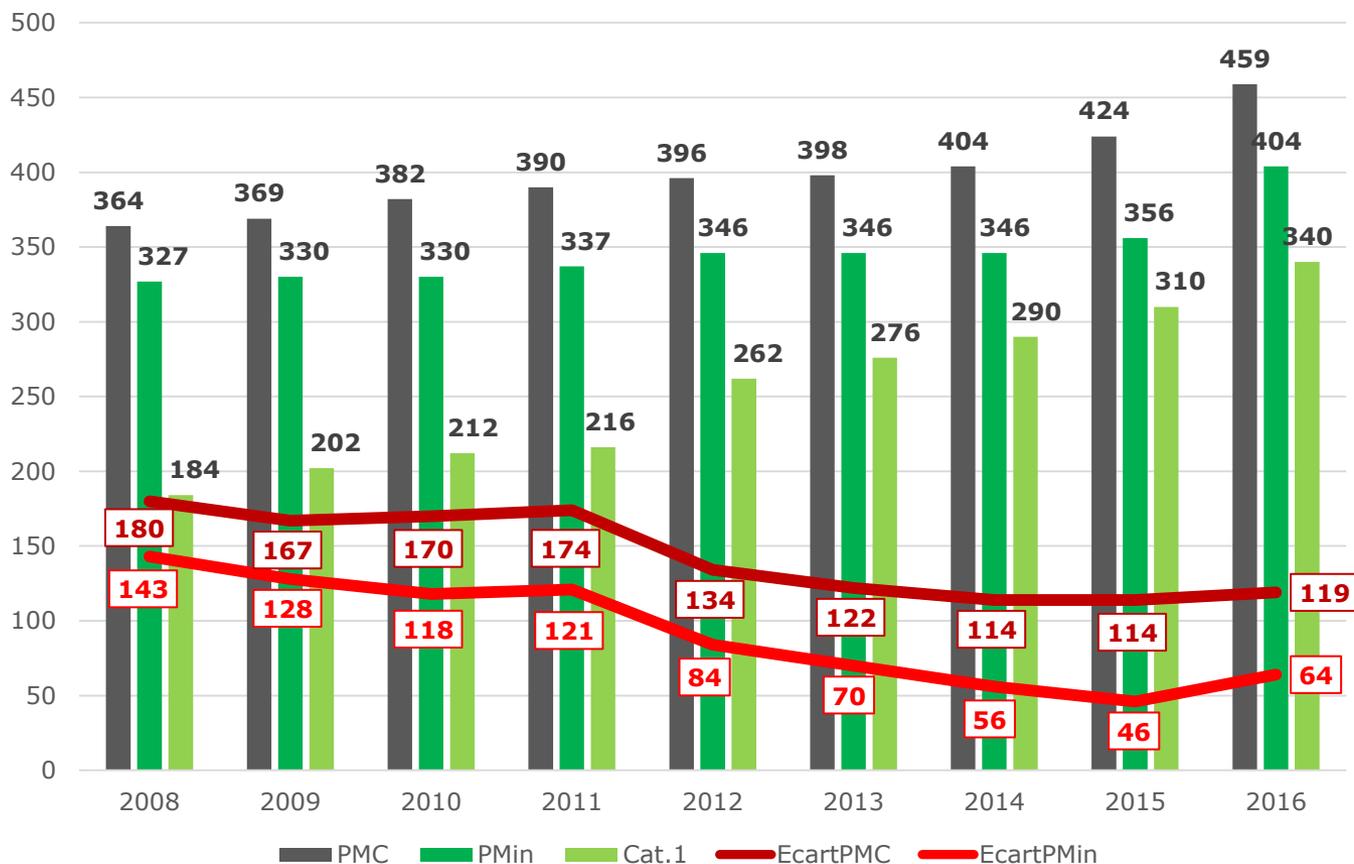
Subsides pour franchise ordinaire (0 fr./ 300 fr./ 300 fr.) / avec assurance accidents / sans modèle particulier / arrondi au franc

Éviter une aggravation massive des effets de seuil

- Hausse des subsides assurés à faible revenu
> limitation du seuil en sortie de l'aide sociale
- Prime de référence pour subsides aide sociale
> baisse du seuil max. en sortie d'aide sociale
- Lissage des écarts entre les catégories
> seuils réduits en cas d'amélioration du revenu

Éviter une aggravation massive des effets de seuil

Ecarts entre PMC/PMin et subsides de catégorie 1



Réduire sa facture sans augmenter sa franchise

Réduire sa facture sans augmenter sa franchise

- Changer pour une caisse moins chère
 - Prestations couvertes identiques
 - Possible pour tout le monde, sauf si contentieux
 - Pas d'obligation d'affilier toute la famille
 - Pas d'impact sur les assurances complémentaires
- Opter pour un modèle d'assurance économique
 - Ex1: Modèle médecin de famille = obligation de consulter un généraliste avant recours à un spécialiste (hors urgences/hôpitaux)
 - Ex2: Modèle Sanatel/TelMed/CallMed = obligation de téléphoner à un conseiller avant de consulter un médecin (hors urgences/hôpitaux)

Réduire sa facture sans augmenter sa franchise (considérant le risque accident)

- Pour une famille de 2 adultes et 2 enfants...
 - ... les primes les moins chères avec modèle Médecin de famille s'élèvent à **912.- fr/mois**
 - ... les primes les moins chères sans modèle particulier s'élèvent à **986.- fr/mois**
 - ... les primes moyennes cantonales sans modèle particulier, s'élèvent à **1'126.- fr/mois**
 - ... les primes de l'assurance la plus chère s'élèvent, sans modèle particulier, à **1'448.- fr/mois**
- ... toujours avec franchises minimales (ad.300.-/enf.0.-)

Modèles de lettres et informations
www.ne.ch/assurancemaladie

Conclusion

En conclusion

- Un soutien prioritaire est apporté à celles et ceux qui travaillent et disposent de faibles revenus
- L'adaptation du budget permet d'éviter une aggravation massive des effets de seuil
- Les bénéficiaires d'aide sociale devront opter pour des assurances encore plus économiques à l'avenir
- Les bénéficiaires de PC AVS-AI sont invités à contribuer à l'effort, dans une logique gagnant-gagnant
- Tout le monde ou presque peut prendre des dispositions pour réduire sa facture, sans baisse de prestations.